



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN

L'enquête publique initialement prévue par arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE-026 du 6 février 2020 sur le dossier déposé par la SAS ENERTRAG POITOU CHARENTES V pour l'installation et l'exploitation, d'un parc éolien sur la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN n'a pas pu avoir lieu, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par les ordonnances 2020-247 du 15 avril 2020 et 2020-560 du 13 mai 2020.

Une nouvelle enquête publique est organisée par arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE-101 en date du 22 juin 2020, pendant 33 jours consécutifs à compter du lundi 7 septembre 2020 (9h) au vendredi 9 octobre 2020 (16 h 30) dans la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi de 8 h 45 à 12 h 15
- le mardi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 8 h 45 à 11 h 45
- le jeudi de 8 h 45 à 12 h 15
- le vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30

Monsieur, Bernard CHAIGNAUD retraité de l'éducation nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 28 janvier 2020, recevra en personne à la mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN les observations du public :

- lundi 7 septembre de 9 h à 12 h;
- mardi 15 septembre de 14 h à 17 h,
- mercredi 23 septembre de 8 h 45 à 11 h 45;
- jeudi 1er octobre de 9 h à 12 h,
- vendredi 9 octobre de 13 h 30 à 16 h 30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique, devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en :
Mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN, 2 place de la mairie - 86 160 Sommières-du-Clain, siège de l'enquête.
- ou être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1900
- ou être envoyées à l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-1900@registre-dematerialise.fr

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 8 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de
ENERTRAG POITOU-CHARENTES V – Parc éolien de la Roche au Loup
4-6 rue des Chauffours - Cap Cergy- bâtiment B - 95 015 CERGY-PONTOISE.
Mme Perrine LECOQ - Tél: 01 30 30 60 09 - Mail: perrine.lecoq@enertrag.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN

L'enquête publique initialement prévue par arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE-026 du 6 février 2020 sur le dossier déposé par la SAS ENERTRAG POITOU CHARENTES V pour l'installation et l'exploitation, d'un parc éolien sur la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN n'a pas pu avoir lieu, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par les ordonnances 2020-247 du 15 avril 2020 et 2020-560 du 13 mai 2020.

Une nouvelle enquête publique est organisée par arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE-101 en date du 22 juin 2020, pendant 33 jours consécutifs à compter du lundi 7 septembre 2020 (9h) au vendredi 9 octobre 2020 (16 h 30) dans la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi de 8 h 45 à 12 h 15
- le mardi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 8 h 45 à 11 h 45
- le jeudi de 8 h 45 à 12 h 15
- le vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30

Monsieur, Bernard CHAIGNAUD retraité de l'éducation nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 28 janvier 2020, recevra en personne à la mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN les observations du public :

- lundi 7 septembre de 9 h à 12 h;
- mardi 15 septembre de 14 h à 17 h,
- mercredi 23 septembre de 8 h 45 à 11 h 45;
- jeudi 1er octobre de 9 h à 12 h,
- vendredi 9 octobre de 13 h 30 à 16 h 30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique, devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en :
Mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN, 2 place de la mairie - 86 160 Sommières-du-Clain, siège de l'enquête.
- ou être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1900
- ou être envoyées à l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-1900@registre-dematerialise.fr

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 8 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de SOMMIERES-DU-CLAIN, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de
ENERTRAG POITOU-CHARENTES V – Parc éolien de la Roche au Loup
4-6 rue des Chauffours - Cap Cergy- bâtiment B - 95 015 CERGY-PONTOISE.
Mme Perrine LECOQ - Tél: 01 30 30 60 09 - Mail: perrine.lecoq@enertrag.com